



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	5
Absents	1
Total des votes	34

3.1

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0096_2026 Acquisition d'une partie de la parcelle AH n°76 rue Augustin HEBERT appartenant à la CCPAVR

La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section AH n°76 sur la commune de Pont-Audemer d'une surface totale de 80 m² sur laquelle se situe un transformateur EDF.

Dans le cadre du projet de création de parking sur le terrain situé rue Augustin Hébert, la commune de Pont-Audemer souhaite procéder à l'acquisition d'une partie de cette parcelle, située le long de ladite rue pour une surface de 29 m².

Le transformateur EDF restera la propriété de la CCPAVR.

Compte-tenu de la surface de la partie cédée et du projet d'intérêt général de la commune, l'acquisition est envisagée à l'Euro symbolique hors taxes, auquel s'ajoutera, le cas échéant, la TVA.

VU le Code Général des Collectivités ;
VU la délibération n°33-2026 portant délégations exercées par le Maire au nom de la Commune ;
VU l'arrêté rendu par la Cour d'Appel de Lyon le 9 juillet 2019 n°17LY00882 ;
VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
VU l'article 1591 du Code Civil ;

CONSIDÉRANT le projet d'intérêt général du projet de la commune de PONT-AUDEMER ;
CONSIDÉRANT la nécessité de devenir propriétaire de cette parcelle afin de faciliter les travaux d'aménagement,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Par 33 votes Pour,
Et 1 abstention
Thomas GRANDSIRE*

- **DE FAIRE L'ACQUISITION** d'une partie de parcelle cadastrée section AH n° 76 et d'une contenance globale d'environ 29 m² pour un prix symbolique de 1,00 €, ce prix s'entendant « hors taxe » et auquel, le cas échéant, s'y ajoutera la TVA.
- **D'AUTORISER** la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle à désigner Maître Ingrid JEAMMET-JEZEQUEL, notaire à Pont-Audemer, pour l'instruction et la régularisation de l'acte de vente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son Représentant, à engager et conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier en ce compris l'acte d'acquisition.
- **D'INSCRIRE** à son budget les prévisions de dépenses correspondantes à cette acquisition.

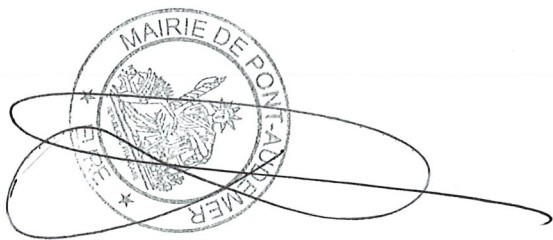
Pont-Audemer, le 22 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS